



Différences entre liquidation amiable et liquidation judiciaire d'une société

Fiche pratique publié le 08/12/2023, vu 225 fois, Auteur : [Blog de Le Bouard Avocats Versailles](#)

Explorez les caractéristiques, les procédures et les conséquences de ces deux types de liquidation.

L'objet de cet article est de présenter et d'analyser en détail les concepts de liquidation amiable et de liquidation judiciaire d'une société. En droit des affaires, la liquidation d'une société est une étape cruciale qui marque la fin de son existence juridique. Nous explorerons les caractéristiques, les procédures et les conséquences de ces deux formes de liquidation.

I. La liquidation amiable

Définition et contexte

- La liquidation amiable, parfois appelée dissolution volontaire anticipée, est un processus par lequel les associés d'une société décident de mettre fin à son activité avant l'échéance prévue dans ses statuts. Cette forme de liquidation intervient généralement lorsque la société est dans une situation financière saine et peut honorer toutes ses dettes (Entreprises-et-Droit.fr??).

Circonstances conduisant à une liquidation amiable

- Les raisons d'opter pour une liquidation amiable peuvent être diverses : désaccords entre associés, réalisation de l'objet social, perte de la moitié du capital social, ou tout simplement la décision stratégique de fermer la société sans attendre la fin de sa durée de vie statutaire.

Procédure de liquidation amiable

- **Étapes clés** : La procédure commence par une décision collective des associés lors d'une assemblée générale extraordinaire, suivie de la nomination d'un liquidateur. Le liquidateur a pour mission de réaliser les actifs de la société et d'apurer ses passifs. Il doit également remplir plusieurs formalités juridiques, telles que la publication d'annonces légales et la déclaration de modification au registre du commerce et des sociétés.

-

- **Aspects juridiques et administratifs** : La personnalité juridique de la société subsiste pendant la période de liquidation pour permettre l'achèvement de toutes les opérations nécessaires (Entreprises-et-Droit.fr??). Dans tous les cas, l'accompagnement par un [avocat spécialisé en liquidation d'entreprise](#) est fortement conseillé pour naviguer au mieux dans ces procédures

Conséquences de la liquidation amiable

- **Sur les associés, les employés et les créanciers** : En liquidation amiable, la société doit s'assurer que tous les créanciers soient payés. Les employés doivent être informés et les contrats de travail résolus conformément à la législation du travail.
-
- **Conséquences fiscales** : Sur le plan fiscal, il y a des implications spécifiques pour les associés et la société. Le boni de liquidation, par exemple, peut être soumis à l'impôt sur le revenu pour les associés et à d'autres taxes selon la situation financière finale de la société.

II. La liquidation judiciaire

Définition et contexte

La liquidation judiciaire est une procédure qui intervient lorsqu'une société est dans l'incapacité de régler ses dettes et que son rétablissement est jugé impossible. Elle est fréquemment utilisée lorsqu'une procédure de redressement judiciaire n'a pas donné de résultats satisfaisants ou n'est pas envisageable. Cette procédure met définitivement fin à l'activité de l'entreprise.

Circonstances menant à une liquidation judiciaire

La liquidation judiciaire est généralement déclenchée par l'état de cessation des paiements de la société, c'est-à-dire lorsqu'elle ne peut plus faire face à ses dettes exigibles avec son actif disponible. Elle peut être engagée à la demande d'un créancier, du débiteur lui-même, ou du procureur de la République.

Procédure de liquidation judiciaire

- **Rôle du tribunal, nomination du liquidateur judiciaire** : Le tribunal compétent, après avoir examiné la situation de l'entreprise, peut décider l'ouverture d'une [procédure de liquidation judiciaire d'une société](#). Un liquidateur judiciaire est alors nommé pour gérer la liquidation, en remplacement du débiteur, concernant les droits et actions sur ses biens.
-
- **Processus de liquidation** : Le liquidateur procède à l'inventaire des actifs et passifs de l'entreprise, réalise les actifs et règle les dettes sociales en fonction des priorités établies par la loi. Les créanciers doivent déclarer leurs créances auprès du liquidateur dans un délai fixé par le tribunal.

Conséquences de la liquidation judiciaire

- **Impact sur les associés, les employés, les créanciers** : La liquidation judiciaire entraîne la cessation d'activité de l'entreprise et la fin de son existence juridique. Les salariés sont

généralement licenciés, avec des dispositions pour l'indemnisation et l'accompagnement dans leur recherche d'emploi. Les créanciers sont remboursés dans la mesure du possible à partir des actifs liquidés.

-
- **Répercussions fiscales et sur le marché** : Toutes les créances deviennent immédiatement exigibles, et les dettes non couvertes par les actifs de l'entreprise peuvent entraîner des pertes pour les créanciers. Les dirigeants peuvent faire face à des sanctions en cas de faute de gestion ou de non-déclaration de cessation des paiements dans les délais légaux.

III. Comparaison entre liquidation amiable et judiciaire

La liquidation d'une société, qu'elle soit amiable ou judiciaire, est une procédure capitale, ayant des répercussions significatives sur l'entité concernée, ses associés, ses employés, et ses créanciers. Comprendre la différence entre ces deux formes de liquidation est essentiel pour les dirigeants d'entreprise.

Contrôle et flexibilité

- **Liquidation amiable** : Elle est initiée par les associés de l'entreprise et est souvent le résultat d'une décision stratégique, d'une réalisation de l'objet social, ou de l'arrivée du terme de la société. Les associés jouent un rôle actif dans ce processus, en choisissant volontairement de mettre fin à l'activité de l'entreprise. Cette procédure offre une certaine flexibilité et un contrôle plus important aux associés sur la liquidation de leur société.
-
- **Liquidation judiciaire** : Cette procédure est initiée par le tribunal en cas de cessation des paiements et lorsque le redressement de l'entreprise est jugé impossible. Dans ce scénario, les associés perdent le contrôle de la société. Le tribunal nomme un liquidateur judiciaire qui prend en charge la gestion et la liquidation de l'entreprise.

Impact financier et émotionnel

- **Liquidation amiable** : Généralement perçue comme moins stigmatisante, elle permet une clôture plus maîtrisée de l'entreprise, avec un impact financier et émotionnel potentiellement moins lourd pour les parties prenantes.
- **Liquidation judiciaire** : Souvent vue comme une issue plus difficile, elle peut avoir des répercussions financières et émotionnelles significatives, notamment en raison de la perte du contrôle de l'entreprise et du potentiel impact négatif sur son image.

Conséquences à long terme

- **Pour les associés** : En liquidation amiable, les associés peuvent recevoir une part du solde restant après le paiement de toutes les dettes, selon les règles prévues dans les statuts de l'entreprise. En liquidation judiciaire, les associés risquent de ne rien recevoir si l'entreprise ne dispose pas de fonds suffisants pour rembourser toutes ses dettes.
-
- **Sur l'existence juridique de la société** : Dans les deux cas, la liquidation conduit à la fin de l'existence juridique de la société et à sa radiation du registre du commerce et des sociétés (RCS). Toutefois, la liquidation judiciaire peut s'avérer plus complexe et prolongée en raison

de l'implication de multiples parties et de la nécessité d'apurer un passif souvent plus important.

En conclusion, la liquidation amiable et la liquidation judiciaire diffèrent significativement en termes de contrôle, de procédure, d'impact financier et émotionnel, et de conséquences à long terme. Choisir entre ces deux options dépendra de la situation financière de l'entreprise, des objectifs des dirigeants et des possibilités de redressement envisageables.